

La présidente

Paris, le 5 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à la sollicitation du Conseil régional de la Réunion par courrier reçu le 19 avril 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.e.s lors de la séance plénière du 3 mai 2023 pour faire partie du comité des garant.e.s mis en place par la région dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif participatif des « Etats généraux de la mobilité à la Réunion ».

### Rappel du contexte et demande du conseil régional de La Réunion

Lors du débat public sur la Nouvelle entrée ouest (Neo) de Saint-Denis, le public avait exprimé ses difficultés pour se déplacer à la Réunion dans un cadre qui dépassait le périmètre géographique et les objectifs du projet Neo.

C'est ainsi que l'organisation d'un grand dispositif participatif pour que le public puisse débattre des enjeux de mobilité et apporter des réponses collectives et coordonnées à l'échelle de toute l'île sur l'avenir de la mobilité a fait partie d'une des recommandations que contenait le compte-rendu du débat public publié le 28 février 2021.

Dans ce cadre, la CNDP, lors de la séance du 4 mai 2022, a désigné Florian AUGAGNEUR, Renée AUPETIT et Bernard VITRY pour émettre un avis et des recommandations à caractère méthodologique sur cette démarche participative envisagée par le conseil régional de la Réunion.

Il ressort du rapport de la mission des garant.e.s tel que publié le 20 octobre 2022, qu'il a été recommandé au Conseil régional de mettre en place un collège de garant.e.s pour veiller, en toute indépendance du Conseil régional, au respect des principes de la CNDP et pour restituer la parole du public.

L'intervention de la CNDP dans ce contexte a été décidée en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement. Celui-ci dispose que la CNDP peut être saisie d'une mission visant à « *émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public* ». Compte tenu de la sollicitation du Conseil régional de la Réunion et de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé de vous confier cette mission. Par cette lettre, la CNDP précise le périmètre de cette mission, que je vous remercie d'avoir acceptée, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

## Mise en place d'un comité de garant.e.s

La mise en place d'un comité de garant.e.s a pour objectif de veiller au respect des principes de la CNDP afin de contribuer au succès de la démarche. Le comité de garant.e.s assurera sa mission en toute indépendance. Il sera associé à toutes les étapes de la préparation et du déroulement de la consultation du public sur une période totale de 8 mois se déclinant en deux phases :

- une première phase de diagnostic, présentation des enjeux et de prise en compte des aspirations des Réunionnais en matière de mobilité et de transport;
- une seconde phase de restitution et de propositions/d'orientations issues du diagnostic établi en phase 1.

### *Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu*

Il s'agira, au travers de votre mission, de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyens. Vous devrez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations.

Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité et l'accessibilité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyens et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil. Je vous invite en outre à vous assurer de la justesse de la présentation publique de cette mission.

Le comité de garant.e.s aura ainsi pour missions de :

- garantir la mise en place du dispositif tel qu'il a été défini et annoncé et l'adapter si besoin, en lien avec l'organisateur, en fonction de son déroulé ;
- être accessible à toute personne qui souhaite les contacter pour tout sujet en lien avec les états généraux de la mobilité ;
- assister, autant que de besoin, au dispositif de pilotage mis en place par l'organisateur ;
- être présent, autant que de besoin, aux événements publics, et notamment conseiller et accompagner l'organisation des réunions d'initiatives locales;
- exploiter les données et restituer la parole du public : **établir un rapport d'étape à l'issue de la première phase, et un rapport final à la fin de la mission conformément aux pratiques habituelles de laCNDP.**

Le Conseil régional devra mettre à votre disposition l'ensemble des données issues des différentes modalités de concertation.

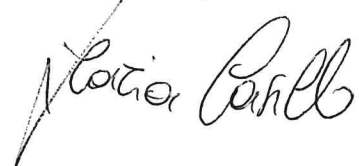
Votre bilan intermédiaire et votre bilan final seront rendus publics et mis en ligne sur le site des États Généraux des Mobilités.

=

Conformément aux pratiques de la CNDP, votre bilan final sera suivi d'un rapport de réponse de la Région qui indiquera les orientations qu'elle, et les collectivités partenaires, auront retenues au terme de ce dispositif.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Ilaria Casillo  
Présidente par intérim



Madame Renée AUPETIT  
Madame Dany GICQUIAUD  
Monsieur Laurent BOUVIER  
Monsieur Daniel GUERIN  
Monsieur Philippe MASTERNAK  
Monsieur Bernard VITRY  
Comité des garant.e.s des Etats généraux de la mobilité à la REUNION.

=